J'organise une vente au déballage

Si vous souhaitez organiser une vente au déballage (brocante, braderie, vide maison, etc.) vous devez obtenir une autorisation de la part du Maire. Il sera nécessaire de transmettre une demande, au moins 15 jours avant la date de l’événement.



A noter : en cas d’occupation du domaine public, notamment pour les brocantes ou les braderies, il vous faudra également solliciter une autorisation d’occupation du domaine public.

Contact

Service instructeur :

Service Réglementation générale et Elections

Hôtel de Ville, 7 bis avenue de Champagne

03 26 53 37 21

Formulaire Contact

Liens utiles
Déclarer une vente au déballage
Demande d'occupation du domaine public